



Association Médi@DSL
2 rue Montesquieu
54000 Nancy

Nancy, le 3 février 2010

Univers Freebox a été mis en examen le 8 janvier 2010 pour diffamation publique au préjudice de la société France Télécom SA.

Le 19 mars 2009, dans le cadre de la présentation des résultats annuels du Groupe ILIAD (maison mère de Free), Xavier Niel, dirigeant de Free, avait dénoncé l'attitude de France Télécom vis-à-vis de ses concurrents, lequel avait condamné ses propos.

Comme à chaque conférence de presse publique d'ILIAD, Univers Freebox, le premier site communautaire des abonnés à Free, a retransmis l'intégralité de la vidéo à ses lecteurs.

Quelques mois plus tard, sans qu'à aucun moment il ne soit demandé le retrait de la vidéo, Univers Freebox recevait une réquisition judiciaire qui déboucha le 8 janvier 2010 sur sa mise en examen pour diffamation.

Aujourd'hui, notre association est profondément choquée par l'attitude de France Télécom. Au-delà du fait que nous trouvons aberrant cette mise en examen pour avoir uniquement rapporté les dires de Xavier Niel, prononcés lors d'une conférence publique, nous pensons que c'est clairement une atteinte à la liberté d'expression. Faute de jugements quant à ces propos, comment pourrions-nous nous substituer à la justice et connaître, a priori, la position de cette dernière sur des propos qui n'ont pas été jugés et encore moins condamnés ? Comment un site d'informations indépendant, fusse-t-il associatif, peut-il faire son travail si chacune des informations publiques qu'il rapporte peut tomber sur le coup d'une condamnation à posteriori ?

D'autre part, qu'espère France Télécom, société cotée en bourse et valorisée à plus de 40 milliards d'euros, en attaquant une association à but non lucratif qui n'a évidemment pas les moyens financiers de se défendre ? C'est la question que nous nous posons et lui posons. Ajoutons à cela que toute la presse s'est fait l'écho des propos de Xavier Niel, et qu'Univers Freebox est le seul site d'informations à avoir été mis en examen. Comment ne pas voir là la volonté d'un opérateur de déstabiliser l'activité communautaire d'un de ses concurrents ? Si France Télécom campait sur sa position, ce serait clairement la fin de notre association qui même si elle devait gagner son procès, n'aurait pas les moyens financiers de se défendre. Ce serait la porte ouverte à la dictature des puissants qui, sur un simple pouce baissé, auraient le droit de vie ou de mort sur la plupart des sites Internet indépendants.

Faut-il y voir une attitude représentative de l'ère de l'actuel PDG Didier Lombard ? Espérons que ces procédés détestables et dangereux pour la liberté d'expression cesseront avec l'arrivée prochaine d'un nouveau dirigeant en la personne de Stéphane Richard.

Notre site Internet : <http://www.universfreebox.com/>

Nous contacter :

Vincent Barrier - Président Médi@DSL
tel : 06 30 38 32 78
vincent@universfreebox.com

Olivier Viaggi - Rédacteur en chef
tel : 03 83 32 60 12
olivier@universfreebox.com